

Chapitre 2

Étude Spéciale : Indicateurs complémentaires relatifs aux recettes fiscales

Dans les *Statistiques des recettes publiques*, les recettes fiscales sont exprimées en monnaie nationale, en USD, et en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). En outre, des informations concernant la structure fiscale sont proposées, les recettes fiscales de chaque sous-catégorie étant présentées en pourcentage des recettes fiscales totales. L'indicateur principal utilisé dans les *Statistiques des recettes publiques* est le ratio impôts/PIB, qui présente les recettes fiscales en pourcentage du PIB d'un pays.

Les recettes fiscales exprimées en pourcentage du PIB sont un indicateur couramment utilisé et internationalement reconnu des niveaux d'imposition dans une économie et continueront d'être l'indicateur principal des *Statistiques des recettes publiques*. Le choix d'exprimer les recettes fiscales en pourcentage du PIB offre deux grands avantages : d'une part, il est possible de comparer les données relatives aux recettes fiscales aussi bien dans le temps qu'entre différents pays, ce que n'autorisent pas les données exprimées en monnaie nationale ou en USD, en raison de l'inflation et des fluctuations des taux de change. D'autre part, le ratio impôts/PIB permet d'appréhender l'importance des recettes fiscales au regard de la taille de l'économie qui les a générées.

La présente étude spéciale propose plusieurs indicateurs complémentaires relatifs aux recettes fiscales présentées dans les *Statistiques des recettes publiques*. Deux catégories d'indicateurs seront examinées ici : en premier lieu, les indicateurs « macroéconomiques », qui recourent à d'autres indicateurs agrégés se rapportant à une économie ou à un pays pour appréhender les recettes fiscales qui y sont générées. Ensuite, des indicateurs « budgétaires », qui mettent l'accent sur le rôle que jouent les recettes fiscales dans la situation générale des comptes publics. Plus précisément, cette étude spéciale présente successivement les recettes fiscales totales : en pourcentage du revenu national brut (RNB) et en données par habitant exprimées en parité de pouvoir d'achat (PPA) (les indicateurs macroéconomiques) ; puis, en pourcentage des recettes publiques totales et des dépenses publiques totales (les indicateurs budgétaires).

Les données relatives aux recettes fiscales utilisées dans cette étude spéciale sont issues des *Statistiques des recettes publiques* (OCDE, 2017), celles relatives au RNB, à la population, ainsi qu'aux recettes et aux dépenses publiques totales proviennent des *Comptes nationaux des pays de l'OCDE* (OCDE, 2017, numéro 1). Pour exprimer les recettes fiscales en PPA, les données de conversion employées sont celles issues des *Principaux indicateurs économiques* (OCDE, 2017, numéro 8).

2.1. Indicateurs macroéconomiques

a. Les recettes fiscales exprimées en pourcentage du revenu national : le ratio impôts/RNB

Les recettes fiscales exprimées en pourcentage du PIB évaluent le niveau d'imposition au regard de la production de l'économie. Un indicateur complémentaire pouvant être utilisé est le ratio impôts/RNB, qui met en relation les recettes avec le revenu national, et non avec la production nationale, comme c'est le cas si l'on recourt au PIB.

Le RNB représente la somme de tous les revenus provenant des biens et services produits dans un pays au cours d'une année, en incluant le solde des flux de revenus primaires. On l'obtient donc en faisant la somme tous les revenus que les résidents d'un pays perçoivent de l'étranger, dont on soustrait tous les revenus que ces résidents versent à l'étranger à des non-résidents. En d'autres termes, le RNB correspond au revenu généré par les biens et services qui a été reçu par les résidents d'un pays, quel que soit le lieu où ce revenu a été généré. Il diffère en cela du PIB, qui mesure toute la production au sein d'une économie, même celle qui sera ensuite exportée, et n'inclut pas les importations.

L'équation 1 illustre la différence entre le RNB et le PIB.

Équation 1. Calcul du revenu national brut (RNB)

$$\text{RNB} = \text{PIB} + \text{Revenu primaire à recevoir de l'étranger} - \text{Revenu primaire payable à l'étranger}$$

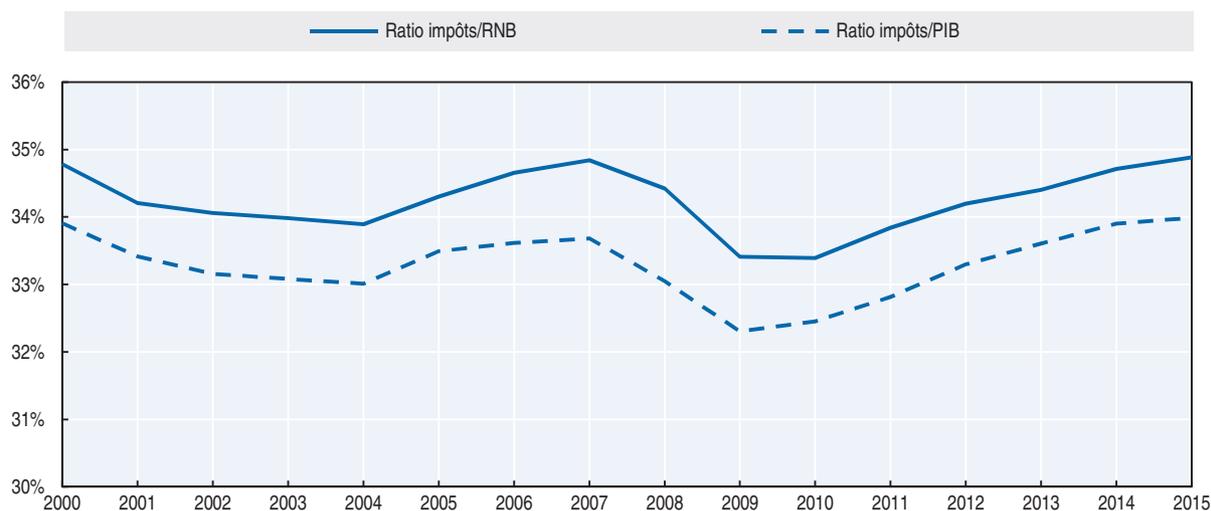
Source : Système de comptabilité nationale, 2008.

Le tableau 2.1 présente le ratio impôts/RNB de tous les pays de l'OCDE pour différentes années comprises entre 2000 et 2015. En 2015, on relevait des écarts très marqués entre les ratios impôts/RNB des différents pays (graphique 2.2, partie gauche). Le ratio le plus élevé était celui du Luxembourg, égal à 57.8 %. Huit autres pays européens présentaient des ratios supérieurs à 40 % (Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Italie et Suède). Des ratios impôts/RNB supérieurs à la moyenne non pondérée des pays de l'OCDE, égale à 34.9 %, étaient également relevés dans sept autres pays européens (Allemagne, Grèce, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque et Slovaquie). Le Mexique présentait le ratio le plus bas pour l'année 2015, avec 16.7 %, suivi du Chili, de la Corée et de la Turquie. La même année, l'Australie, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni avaient quant à eux des ratios compris entre 25 % et 35 %.

Les ratios impôts/RNB et impôts/PIB des pays de l'OCDE, calculés en valeurs moyennes non pondérées, ont suivi la même évolution générale entre 2000 et 2015 (graphique 2.1). Le premier ratio est constamment resté supérieur au second, ce qui signifie que, en termes de moyennes non pondérées, les pays de l'OCDE présentent un flux sortant net de revenus, l'écart moyen entre les deux ratios étant égal à 1.0 point de pourcentage (p.p.) pendant toute la période observée¹. Les principales caractéristiques de l'évolution de ces deux ratios moyens sont les suivantes :

- La valeur moyenne du ratio impôts/RNB pour l'OCDE a varié légèrement moins que celle du ratio impôts/PIB durant la période étudiée. La différence entre les valeurs les plus élevées et les plus faibles était de 1.5 p.p. pour le ratio impôts/RNB, et de 1.7 p.p. pour le ratio impôts/PIB ;
- C'est entre 2006 et 2011 que les deux ratios moyens ont affiché l'écart le plus important. Cela résulte du fait que le ratio impôts/PIB croît plus lentement et diminue plus vite que le ratio impôts/RNB ;
- Les ratios moyens impôts/RNB et impôts/PIB ont enregistré trois pics simultanés : en 2000 (34.8 % et 33.9 % respectivement), en 2007 (34.8 % et 33.7 % respectivement) et en 2015 (34.9 % et 34.0 % respectivement) ;
- À l'issue de la crise, le ratio moyen impôts/RNB des pays de l'OCDE a atteint son niveau le plus bas en 2010, à 33.4 %, alors que le ratio moyen impôts/PIB avait atteint son niveau minimum dès 2009, avec 32.3 %. Après cette période de creux, les deux ratios ont augmenté de manière constante pour dépasser les niveaux maximums atteints avant la crise, et, dans les deux cas, afficher leur niveau le plus élevé en 2015.

Graphique 2.1. Ratios impôts/RNB et impôts/PIB, moyenne OCDE, 2000-15



Source : Statistiques des recettes publiques (OCDE, 2017), Comptes nationaux des pays de l'OCDE, (OCDE, 2017, numéro 1).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933613729>

Alors que la valeur moyenne pour l'OCDE du ratio impôts/RNB a enregistré trois sommets et deux creux pendant la période 2000-15, les ratios nationaux correspondants évoluaient différemment à plusieurs égards.

- Dans plusieurs pays, comme l'Allemagne, la Belgique et la Slovénie, le ratio a peu varié entre 2000 et 2015. Ce niveau quasi-constant reflète une croissance des recettes fiscales à proportion de la hausse du RNB sur la période étudiée.
- En Espagne et en Hongrie, si le ratio a retrouvé en 2015 un niveau proche de celui de 2000, il a cependant connu des variations lors des années marquées par la crise. Dans le même esprit, en Australie, au Danemark, en Estonie, en Lettonie et aux Pays-Bas, le ratio impôts/RNB de 2015 était comparable à celui de 2000, après avoir affiché des fluctuations pendant toute la période examinée.
- Le Canada, la Finlande, Israël, la Nouvelle-Zélande et la République slovaque ont enregistré une baisse d'ensemble de leur ratio impôts/RNB entre 2000 et 2015, malgré la présence de périodes de stabilité, voire de hausse, du ratio.
- La Corée, l'Italie, l'Islande, le Japon et la Pologne ont pour leur part connu une progression globale de leur ratio durant cette période, tandis que le Luxembourg voyait son ratio augmenter fortement. Dans les pays affichant une hausse modérée de leur ratio, sa progression a été plus stable, tandis que les évolutions qui se sont soldées par une forte augmentation sont souvent assorties d'une volatilité plus prononcée. Ce phénomène semble s'expliquer avant tout par des variations du taux de croissance du RNB, plus que par l'évolution du montant des recettes fiscales.

La crise financière a induit une certaine volatilité des recettes fiscales en 2008 et au cours des années suivantes. Le ratio impôts/RNB, en valeur moyenne pour les pays de l'OCDE, a reflué, quittant le sommet d'avant la crise, atteint en 2007, pour afficher son point le plus bas en 2010, avant de progresser à nouveau jusqu'au nouveau sommet relevé en 2015. Dans les pays de l'OCDE, le ratio impôts/RNB a alors suivi une « courbe en U » dans certains pays, mais non dans tous, et quatre principales tendances ont été observées dans le contexte de la crise :

- Au Chili, en Espagne, aux États-Unis, en Grèce, en Israël, au Japon, en Lettonie, en Pologne et au Portugal, le ratio a affiché son point bas d'après la crise dès 2009 et a augmenté par la suite.
- En Allemagne, en Corée, au Danemark, en Finlande, en France, en Irlande, en Italie, au Mexique, en Norvège, en République tchèque, au Royaume-Uni, en Slovénie et en Suède, le ratio impôts/RNB est resté relativement inchangé pendant la crise, avec des hausses ou des baisses inférieures à un point de pourcentage et des creux peu marqués en 2009 ou en 2010.
- Dans un troisième groupe de pays, on observe que le ratio progresse pendant la crise pour dessiner ensuite une « courbe en U inversé ». Dans la plupart des cas, comme en Estonie, aux Pays-Bas et en République slovaque, c'est une baisse du RNB plus rapide que celle des recettes fiscales qui explique cette évolution. En Autriche, les recettes fiscales et le RNB ont augmenté en parallèle, alors qu'au Luxembourg, les recettes fiscales ont progressé sur fond de recul du RNB.
- L'Australie et la Hongrie ont enregistré une baisse constante de leur ratio impôts/RNB pendant la crise.

b. Recettes fiscales par habitant

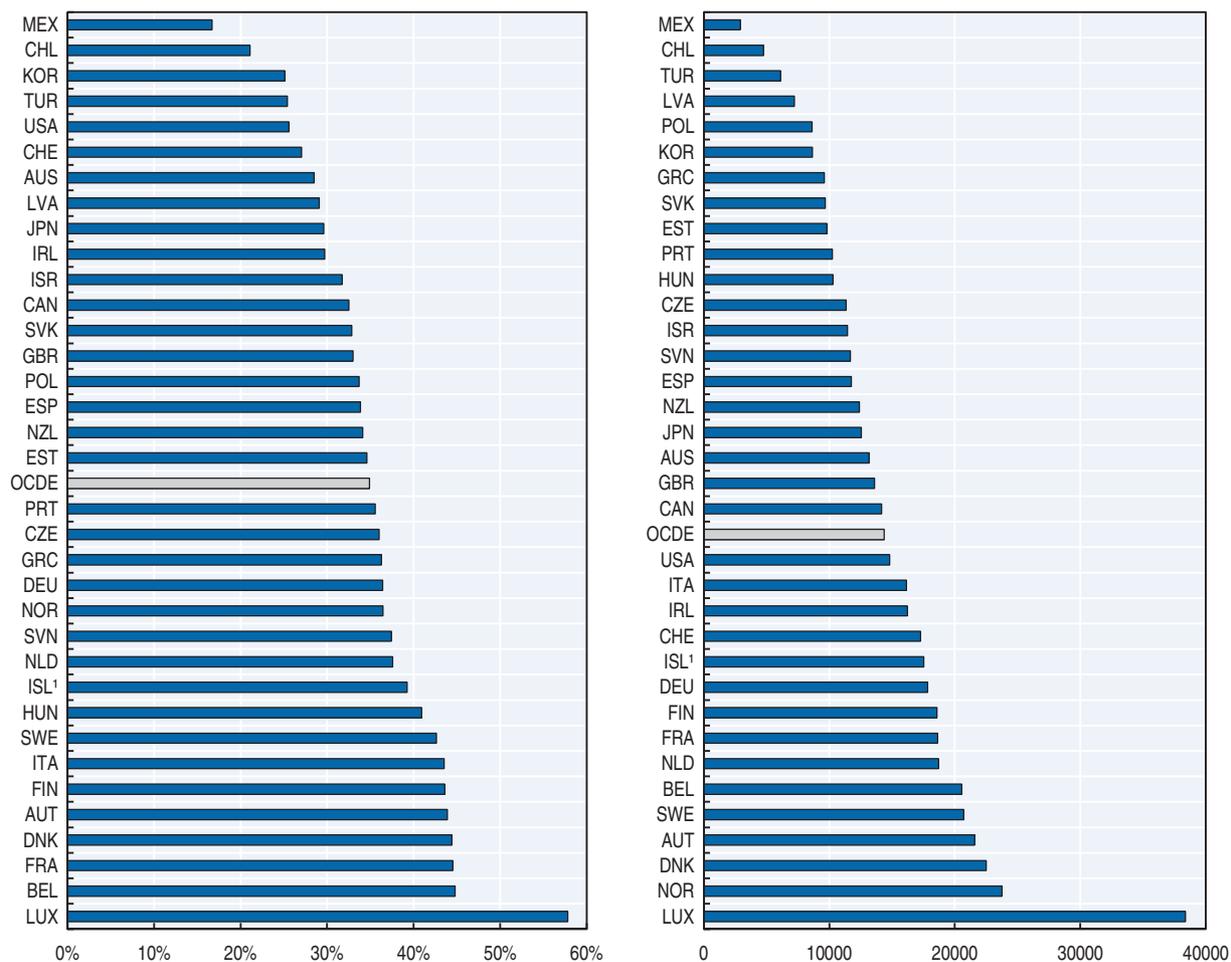
Le ratio des recettes fiscales par habitant donne une évaluation des recettes fiscales rapportées à la population qui réside dans un pays. Il s'agit d'un indicateur du montant des recettes publiques recouvrées dont les pouvoirs publics disposent, pour chaque résident, en vue de fournir les services et infrastructures à leurs résidents. Cet indicateur est obtenu en divisant les recettes fiscales totales par la population du pays, en incluant toutes les personnes qui résident sur le territoire, quelle que soit leur situation en termes de statut juridique ou de citoyenneté².

Les recettes fiscales par habitant reposent sur un socle qui enregistre en règle générale des variations interannuelles plus limitées que les autres indicateurs macroéconomiques. Les recettes fiscales par habitant diffèrent des ratios impôts/RNB et impôts/PIB, qui mettent l'accent respectivement sur le revenu ou la production d'une économie à l'origine des recettes fiscales recouvrées. Le ratio des recettes fiscales par habitant, pour sa part, établit un rapport entre les recettes fiscales d'un pays et ses résidents, sachant que ces derniers contribuent aux recettes fiscales de ce pays et bénéficient, simultanément, de ses services publics.

Le calcul des recettes fiscales par habitant commence par une conversion en USD en PPA qui permet d'ajuster les niveaux de prix dans tous les pays et donc d'égaliser les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Cela renforce la comparabilité de l'indicateur entre des pays qui utilisent des devises différentes et permet de mieux prendre en compte les différences de prix dans l'ensemble de la zone OCDE pour une année donnée.

En 2015, les recettes fiscales par habitant exprimées en PPA différaient considérablement entre les pays de l'OCDE (graphique 2.2, partie droite). La valeur la plus élevée était recensée au Luxembourg qui, avec 38 384 USD, se démarquait largement des pays suivants dans le classement, à savoir la Norvège (23 765 USD) et le Danemark (22 496 USD)³. Dans vingt pays, les recettes fiscales par habitant en PPA se situaient entre 10 000 et 20 000 USD, et la valeur moyenne dans la zone OCDE était égale à 14 376 USD. Les recettes fiscales par habitant les moins élevées en 2015 étaient recensées au Mexique (2 095 USD), suivi du Chili (4 757 USD), de la Turquie (6 110 USD) et de la Lettonie (7 223 USD).

Graphique 2.2. Ratios impôts/RNB (partie gauche) et recettes fiscales par habitant (en USD à PPA, partie droite), en 2015



Note : Des ajustements ont été effectués pour les pays dont l'année fiscale diffère entre les Statistiques des recettes publiques et les Comptes nationaux.

1. Pour l'Islande, les données relatives au ratio impôts/RNB concernent l'année 2014 car les données RNB de l'année 2015 n'étaient pas disponibles au moment de la publication.

Source : Statistiques des recettes publiques (OCDE, 2017), Comptes nationaux des pays de l'OCDE, (OCDE, 2017, numéro 1).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933613748>

De nombreux facteurs influent sur le niveau des recettes fiscales par habitant, comme le niveau d'imposition en pourcentage du PIB et le revenu moyen par habitant (PIB) du pays. Le graphique 2.3 cherche à dissocier les effets de ces deux facteurs pour mieux appréhender les niveaux d'imposition par habitant mesurés par l'indicateur. Pour chaque pays, le ratio impôts/PIB est placé sur l'axe des ordonnées, et le niveau de PIB par habitant sur l'axe des abscisses⁴. L'aire qui figure à gauche et en dessous du point associé à un pays représente ainsi l'impôt acquitté par habitant. Un niveau donné d'imposition par habitant peut donc résulter de différentes combinaisons du ratio impôts/PIB et du PIB par habitant, comme le montrent les courbes ajoutées au graphique. Par exemple, la France et les Pays-Bas affichent des recettes fiscales par habitant d'environ 18 500 USD, mais pour des raisons différentes : c'est sous l'effet d'un PIB par habitant plus élevé aux Pays-Bas, et d'une charge fiscale plus élevée en pourcentage du PIB en France.

Tableau 2.1. **Ratios impôts/RNB et recettes fiscales par habitant (en USD à PPA), 2000-15**

	Ratio impôts/RNB [1] (en %)					Recettes fiscales par habitant (en USD à PPA)				
	2000	2007	2009	2014	2015	2000	2007	2009	2014	2015
Australie	31.3	30.8	26.7	28.1	28.5	8 471	11 337	10 329	12 866	13 172
Autriche	42.8	40.9	41.3	43.0	43.9	12 417	15 974	16 787	20 916	21 579
Belgique	42.5	42.2	42.3	44.8	44.8	12 178	15 755	16 132	20 254	20 548
Canada	35.7	32.6	32.7	31.7	32.5	10 348	12 813	12 525	14 022	14 157
Chili	19.5	25.6	18.6	20.3	21.1	1 794	3 807	2 805	4 465	4 757
République tchèque	33.1	36.6	34.8	35.5	36.0	5 253	8 900	8 893	10 681	11 356
Danemark	47.9	46.2	44.5	46.9	44.4	13 424	18 097	18 161	23 224	22 496
Estonie	32.3	33.6	36.0	33.7	34.6	2 919	6 855	7 167	9 335	9 817
Finlande	46.1	41.4	40.4	43.4	43.6	12 246	15 645	15 508	18 191	18 584
France	42.3	41.5	40.6	44.7	44.5	11 283	14 486	14 377	18 247	18 624
Allemagne	36.5	34.4	35.3	36.1	36.4	9 975	12 919	13 616	17 365	17 846
Grèce	33.1	32.0	31.3	35.8	36.3	6 508	9 135	9 305	9 485	9 595
Hongrie	40.5	42.4	41.0	39.8	40.9	4 577	7 506	8 022	9 715	10 289
Islande ¹	37.3	41.0	38.9	39.2	..	10 677	15 812	13 030	17 137	17 533
Irlande	35.3	35.1	32.8	33.7	29.7	9 273	14 200	11 373	14 730	16 213
Israël	37.2	34.3	30.6	31.5	31.7	8 682	9 358	8 213	10 873	11 437
Italie	40.8	41.7	42.1	43.5	43.5	10 962	14 095	14 424	15 775	16 133
Japon	25.4	26.7	25.3	29.2	29.6	6 982	9 582	8 733	12 073	12 539
Corée	21.6	24.9	23.8	24.5	25.1	3 881	6 898	6 727	8 267	8 658
Lettonie	29.2	29.0	26.0	28.9	29.1	2 334	5 089	4 707	6 882	7 223
Luxembourg	41.6	41.6	56.2	56.6	57.8	20 397	30 237	31 432	37 976	38 384
Mexique	13.4	12.9	13.2	14.6	16.7	1 309	1 780	1 875	2 561	2 905
Pays-Bas	36.6	35.7	35.3	37.6	37.6	11 759	15 669	15 596	18 396	18 711
Nouvelle-Zélande	34.5	36.8	31.6	33.2	34.1	7 070	10 081	9 281	11 941	12 397
Norvège	42.4	42.2	41.0	37.5	36.5	15 471	23 507	22 871	25 523	23 765
Pologne	33.1	35.8	32.2	33.2	33.7	3 514	5 799	6 003	8 121	8 624
Portugal	31.7	32.9	31.1	34.9	35.6	5 856	8 172	7 921	9 862	10 255
République slovaque	33.8	30.1	29.1	31.7	32.8	3 806	6 149	6 624	9 048	9 667
Slovénie	36.6	37.8	36.7	36.5	37.4	6 604	10 228	9 945	11 305	11 685
Espagne	33.4	37.3	30.3	33.8	33.8	7 156	11 851	9 629	11 359	11 749
Suède	49.0	43.6	43.0	41.7	42.6	14 332	18 251	17 498	19 759	20 702
Suisse	25.7	25.9	26.5	26.7	27.1	9 704	12 898	13 893	16 563	17 258
Turquie	23.8	24.8	25.4	2 222	3 394	3 603	5 704	6 110
Royaume-Uni	33.0	32.8	31.5	32.6	33.0	8 637	11 670	10 878	13 099	13 599
États-Unis	27.8	26.5	22.9	25.3	25.6	10 271	12 819	10 802	14 169	14 797
Moyenne OCDE	34.8	34.8	33.4	34.7	34.9	8 351	11 736	11 391	13 997	14 376

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933613938>

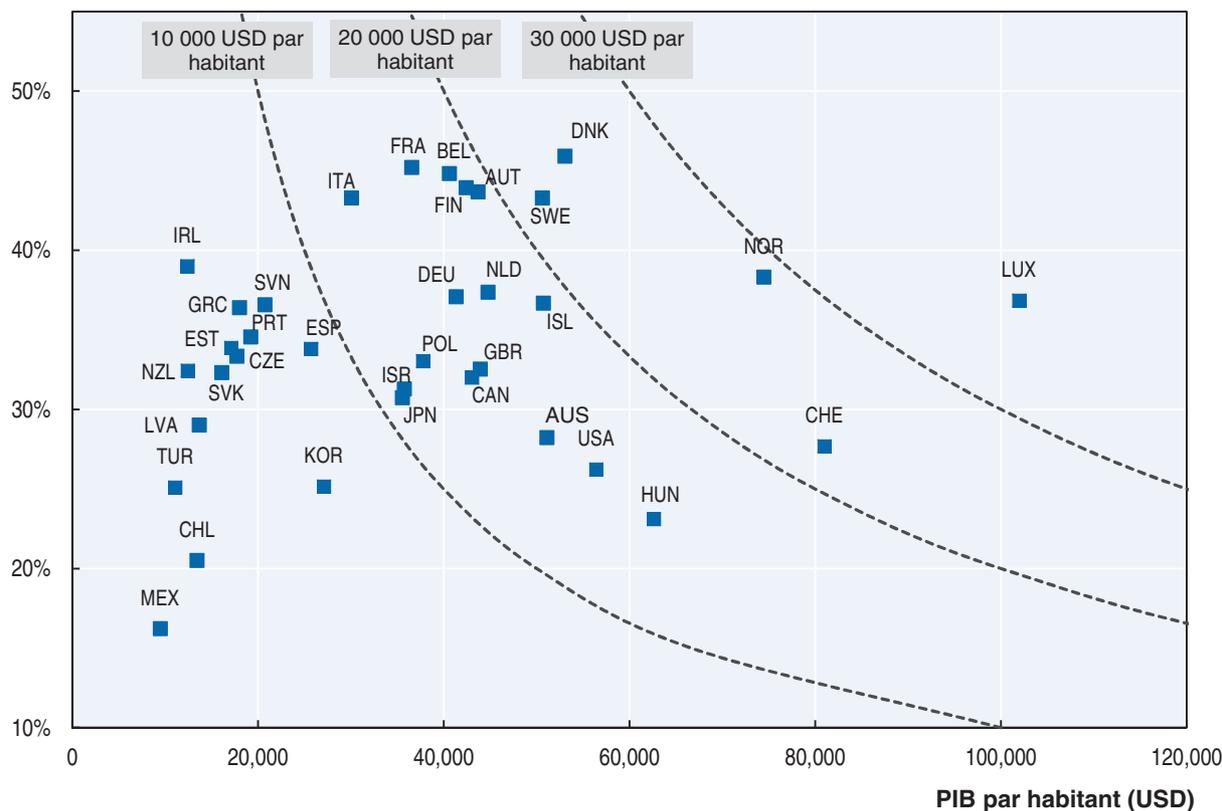
2.2. Indicateurs budgétaires

a. Recettes fiscales en pourcentage des recettes publiques totales

Les recettes fiscales exprimées en pourcentage des recettes publiques totales renseignent sur la part des recettes publiques qui est générée par la base d'imposition, le pourcentage restant étant obtenu de sources non fiscales. Parmi les sources de recettes non fiscales figurent les dividendes et intérêts provenant d'actifs publics, les redevances et autres recettes issues de ressources naturelles, ainsi que les amendes et pénalités. La contribution des recettes non fiscales aux finances publiques varie sensiblement à travers la zone OCDE, de même que leur structure lorsqu'elles sont analysées par catégories de revenu.

Graphique 2.3. Recettes fiscales par habitant (USD), en 2015, décomposées selon le ratio impôts/PIB et le PIB par habitant

Ratio impôts/PIB



Source : Statistiques des recettes publiques (OCDE, 2017), Comptes nationaux des pays de l'OCDE, (OCDE, 2017, numéro 1).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933613767>

Le tableau 2.2 présente la part des recettes fiscales en pourcentage des recettes publiques totales pour tous les pays de l'OCDE pour la période allant de 2000 à 2015. Dans l'ensemble de l'OCDE, la moyenne non pondérée des recettes fiscales rapportées aux recettes publiques totales s'élevait à 82,0 % en 2015 (graphique 2.4, partie gauche). Les écarts entre les pourcentages des différents pays de l'OCDE ne sont pas très marqués : dans 23 pays de l'OCDE, la fiscalité représentait en 2015 de 80 à 90 % des recettes publiques, ce nombre atteignant 30 pays pour une fourchette allant de 70 à 90 % des recettes publiques, seuls le Mexique et la Norvège restaient en dessous de 70 %, avec respectivement 68,6 % et 69,9 %, ce qui résulte en partie de recettes non fiscales élevées. Au sein de l'OCDE, toujours en 2015, la contribution des recettes fiscales aux recettes publiques était la plus forte en Italie, avec 91,4 %, suivie par la Nouvelle-Zélande (90,5 %), l'Espagne à (87,3 %) et l'Islande à (87,2 %). Les écarts étaient plus importants entre les pays dans lesquels la fiscalité représentait moins de 75 % des recettes totales : le Mexique affichait le taux le plus bas (68,6 %), suivi de la Norvège (69,9 %), la Turquie (72,9 %) et la Corée (74,9 %).

De 2000 à 2015, le niveau moyen de l'impôt en pourcentage du PIB dans les pays de l'OCDE (sur une base non pondérée pour les pays où les données étaient disponibles) a fluctué. La période allant de 2000 à 2006 s'est caractérisée par une baisse modérée mais constante du ratio entre recettes fiscales et recettes totales, qui est passé de 83,8 % en 2000 à 82,2 % en 2006, avant d'enregistrer une légère augmentation, à 82,6 %, en 2007. Durant la

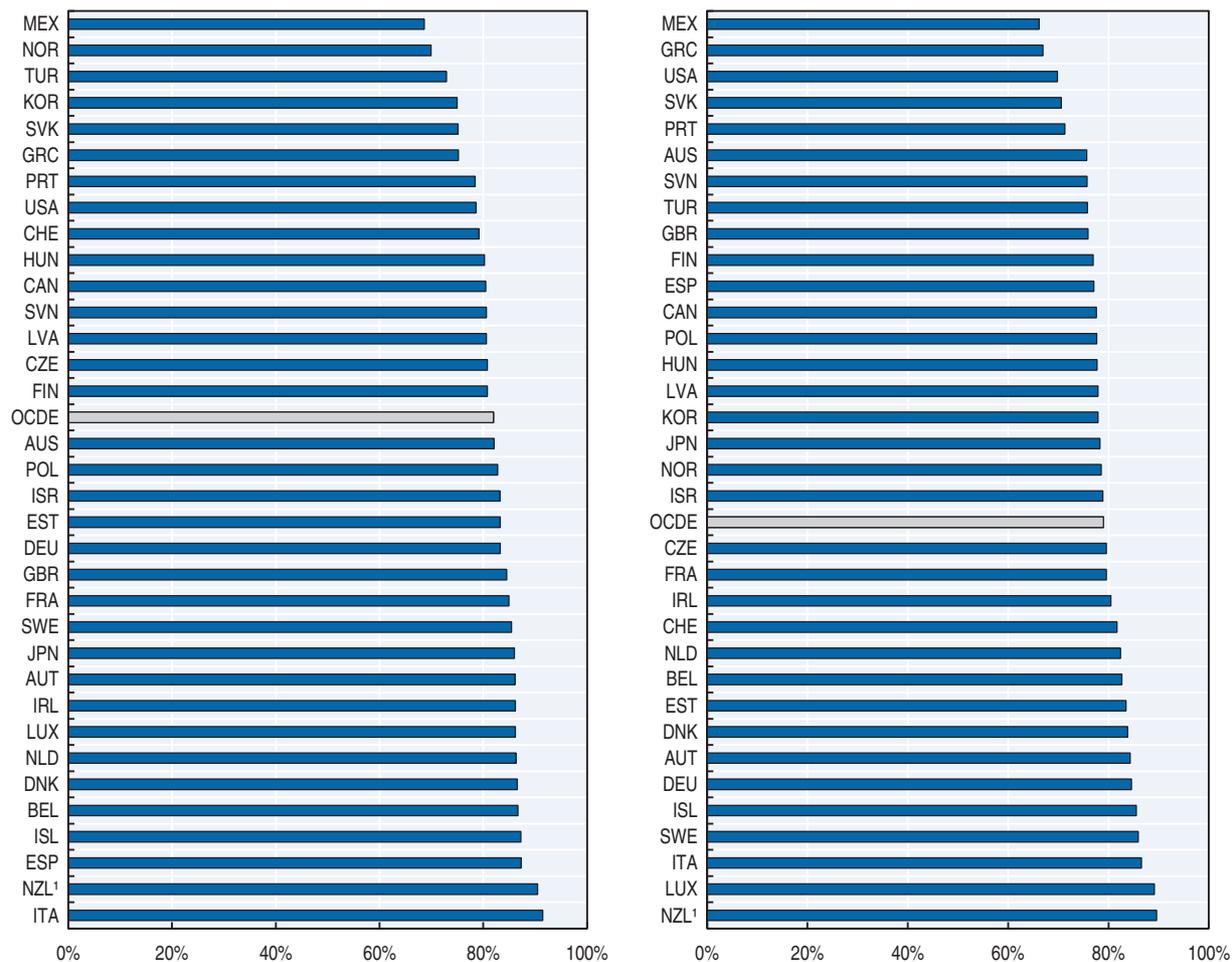
crise financière, la part des recettes fiscales dans le total des recettes publiques a atteint un point bas en 2009, avec 80.4 %. Depuis 2009, la contribution des recettes fiscales aux recettes totales est restée relativement stable dans les pays de l'OCDE, avec une très légère hausse à 82.0 % en 2015. Cependant, ce niveau reste sensiblement inférieur aux 83.8 % relevés en 2000, alors même que le niveau global des recettes fiscales (mesuré en pourcentage du PIB, en moyenne non pondérée) était plus élevé en 2015 qu'en 2000.

En valeurs moyennes calculées pour la zone OCDE, l'évolution des recettes fiscales exprimées en pourcentage des recettes totales est fonction du niveau des recettes fiscales et non fiscales durant la période étudiée. Durant la crise financière (qui a induit une baisse du ratio recettes fiscales/recettes totales entre 2007 et 2009), le ratio impôts/PIB, calculé en moyenne non pondérée dans l'OCDE, a également baissé, passant de 33.7 % en 2007 à 32.3 % en 2009. Dans le même temps, les recettes non fiscales augmentaient de 2.9 p.p. entre 2007 et 2009, avant de rester relativement stables jusqu'en 2013. Depuis 2010, les ratios impôts/PIB ont augmenté, pour atteindre un nouveau point haut en 2015, avec 34.0 %, quand la contribution de la fiscalité aux recettes publiques totales n'a que très peu augmenté : en d'autres termes, depuis 2010, les recettes non fiscales ont enregistré en moyenne le même taux de croissance que les recettes fiscales.

Depuis la crise financière, certains pays ont connu une évolution différente de celle observée en moyenne dans l'OCDE. Si la plupart des pays ont affiché un rapport relativement stable entre leurs recettes fiscales et les recettes publiques totales après un minimum relevé en 2009, dans certains pays de l'OCDE, la contribution de la fiscalité dans les finances publiques s'est accrue depuis 2012 ou 2013. Les principaux éléments à relever dans ces évolutions nationales sont les suivants :

- En Autriche, en Espagne, en Estonie, aux États-Unis, aux Pays-Bas, en Suède et en Suisse, l'évolution a été assez étroitement conforme à la tendance moyenne de l'OCDE pendant la période de la crise financière, même si la Suisse a connu son plus faible rapport entre recettes fiscales et recettes totales en 2008, et si l'Espagne, l'Estonie et les Pays-Bas ont enregistré entre 2013 et 2015 une hausse de ce rapport légèrement plus importante que celle mesurée en moyenne dans l'OCDE. L'Australie, l'Estonie et la République slovaque ont connu une baisse plus marquée du ratio recettes fiscales/recettes totales pendant la crise financière, avec 5.3 p.p. en Australie, 5.1 p.p. en Estonie, et 5.2 p.p. en République slovaque. Au Mexique, ce ratio affichait une certaine volatilité durant la même la période.
- Dans sept pays, la baisse des recettes fiscales en pourcentage des recettes publiques totales s'est étalée sur une période plus longue. Le ratio recettes fiscales/recettes totales a ainsi diminué de 2.0 p.p. en Belgique entre 2007 et 2012 ; de 6.5 p.p. en République tchèque entre 2008 et 2015 ; de 2.6 p.p. au Danemark entre 2005 et 2011 ; de 5.3 p.p. en Finlande de 2000 à 2010 ; de 5.4 p.p. en Hongrie de 2008 à 2011 ; et de 5.6 p.p. en Norvège entre 2004 et 2008.
- Six autres pays n'ont affiché aucune baisse durant la même période. La Grèce a enregistré une augmentation de 2.5 p.p. de 2008 à 2009, et une certaine volatilité durant la période considéré ; l'Italie a connu une hausse de 1.5 p.p. de 2004 à 2008, puis une diminution de 1 p.p. jusqu'en 2014 ; et l'Allemagne a connu pendant toute cette période une hausse de 1.4 p.p.
- Dans plusieurs pays, lorsque les effets de la crise se sont estompés, après 2009, la hausse du ratio a été plus importante que celle suivie par la moyenne de l'OCDE. Cela a notamment été le cas en Corée, en France, en Irlande, en Islande, au Japon, au Portugal et au Royaume-Uni.

Graphique 2.4. Recettes fiscales exprimées en pourcentage des recettes (partie gauche) et des dépenses (partie droite) publiques totales, en 2015



Note : Le Chili ne figure pas dans ce dans la mesure où les données consolidées relatives aux recettes et dépenses publiques ne sont pas disponibles dans les Comptes nationaux.

Dans les Comptes nationaux, le total des recettes publiques inclut les recettes fiscales, les cotisations de sécurité sociale imputées, volontaires et obligatoires, ainsi que les autres recettes non-fiscales. Des ajustements ont été effectués pour tenir compte des différences de traitement des crédits d'impôts récupérables dans les Statistiques des recettes publiques et les Comptes nationaux (voir section 1.4 du chapitre 1 pour plus d'informations), pour tenir compte des recettes des autorités supranationales qui sont incluses dans le total des recettes fiscales dans les Statistiques des recettes publiques et pour tenir compte des différences dans les années fiscales entre les Statistiques des recettes publiques et les Comptes nationaux pour certains pays

1. Pour la Nouvelle-Zélande les données décrivant les recettes et dépenses sont celles fournies par Statistics New Zealand dans la mesure où les données consolidées ne sont pas disponibles dans les Comptes nationaux.

Source : Statistiques des recettes publiques (OCDE, 2017), Comptes nationaux des pays de l'OCDE, (OCDE, 2017, numéro 1).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933613786>

b. Recettes fiscales en pourcentage des dépenses publiques totales

Les recettes fiscales exprimées en pourcentage des dépenses publiques totales sont un indicateur de la part des dépenses financées par le système fiscal et non par des recettes non fiscales ou un recours à l'emprunt. Cet indicateur reflète le degré de couverture des dépenses publiques par les recettes fiscales, sachant qu'il n'est pas nécessairement opportun de rechercher un financement exclusivement issu de l'impôt. Ce ratio apporte un complément utile à l'interprétation des ratios impôts/PIB ou impôts/RNB, en fournissant une indication de l'ampleur des recettes qui seraient nécessaires au financement des services publics.

Tableau 2.2. **Recettes fiscales exprimées en pourcentage des recettes (partie gauche) et des dépenses (partie droite) publiques totales, 2000-15**

	Recettes fiscales en % des recettes publiques totales					Recettes fiscales en % des dépenses publiques totales				
	2000	2007	2009	2014	2015	2000	2007	2009	2014	2015
Australie	86.7	84.6	79.4	81.2	82.1	84.1	86.3	67.7	75.5	75.7
Autriche	87.2	84.7	84.1	86.0	86.1	83.6	82.4	75.8	81.6	84.3
Belgique	88.1	87.6	86.3	86.2	86.7	87.9	87.7	77.7	81.4	82.6
Canada	80.5	78.8	79.7	79.8	80.5	84.6	81.6	72.3	78.4	77.6
République tchèque	88.2	86.9	84.5	81.7	80.8	80.6	85.4	73.8	78.0	79.6
Danemark	85.5	84.6	83.3	86.4	86.6	88.6	93.2	79.2	88.0	83.8
Estonie	85.6	84.4	79.3	83.3	83.3	85.4	91.1	75.5	84.8	83.5
Finlande	83.3	79.7	78.2	79.7	80.8	95.2	88.5	74.6	75.3	76.9
France	86.2	85.1	83.1	85.1	85.0	84.0	81.0	72.6	79.2	79.6
Allemagne	79.1	81.9	82.1	82.6	83.3	80.6	82.3	76.5	83.1	84.6
Grèce	78.4	76.9	78.4	76.2	75.2	71.5	66.0	56.4	70.7	67.0
Hongrie	87.4	87.5	84.8	81.1	80.2	81.8	78.7	77.1	77.6	77.7
Islande	85.2	84.9	82.2	85.4	87.2	87.8	95.1	65.8	85.3	85.5
Irlande	85.5	84.9	83.8	84.7	86.2	99.0	85.5	59.2	76.4	80.5
Israël	78.0	81.6	81.5	83.1	83.2	72.8	80.4	70.7	76.5	78.9
Italie	91.6	91.8	91.4	91.2	91.4	89.0	88.8	82.0	85.7	86.6
Japon	..	85.9	84.2	86.3	86.0	..	78.4	64.2	75.7	78.3
Corée	73.8	73.1	70.8	74.0	74.9	86.8	83.5	68.1	76.9	77.9
Lettonie	84.4	83.8	80.1	79.8	80.6	78.2	82.3	63.4	76.4	77.9
Luxembourg	84.2	85.9	85.8	86.6	86.2	97.3	95.3	84.5	89.5	89.2
Mexique	..	60.6	56.9	59.2	68.6	..	61.0	55.4	57.7	66.2
Pays-Bas	84.5	83.7	82.0	84.6	86.3	88.3	84.1	72.8	80.5	82.4
Nouvelle-Zélande ¹	79.8	90.0	90.5	78.1	87.3	89.6
Norvège	73.3	71.9	73.1	71.2	69.9	99.6	101.6	89.5	84.8	78.5
Pologne	84.5	83.6	82.5	82.1	82.8	78.5	80.0	69.2	75.4	77.7
Portugal	78.3	76.4	73.8	76.6	78.4	72.4	71.3	59.4	66.0	71.3
République slovaque	84.1	84.3	79.1	78.9	75.1	64.6	79.8	65.1	73.8	70.6
Slovénie	86.2	87.5	85.2	81.3	80.6	79.4	87.3	74.8	72.6	75.7
Espagne	86.9	88.6	85.2	86.4	87.3	84.6	92.9	64.8	74.9	77.1
Suède	85.9	84.5	83.8	84.9	85.5	91.1	90.1	82.7	82.4	85.9
Suisse	81.3	81.9	79.8	80.5	79.2	80.3	84.4	81.7	79.8	81.7
Turquie	67.7	72.4	72.9	57.5	72.9	75.8
Royaume-Uni	89.0	86.5	84.3	84.6	84.5	92.6	80.9	66.6	73.7	75.9
États-Unis	81.7	80.0	76.0	78.1	78.6	83.6	72.3	53.6	68.2	69.8
Moyenne OCDE	83.8	82.6	80.4	81.5	82.0	84.5	83.7	70.8	77.8	79.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933613957>

Le tableau 2.2 (partie droite) présente le ratio entre les recettes fiscales et les dépenses publiques totales des pays de l'OCDE entre 2000 et 2015. En 2015, la valeur moyenne non pondérée de ce ratio pour la zone OCDE était de 79.0 %, soit près de trois points de pourcentage en dessous du ratio recettes fiscales/recettes totales, qui s'établissait à 82.0 %.

Dans les différents pays de l'OCDE, le ratio a évolué assez conformément à la moyenne non pondérée de la zone (graphique 2.5), même si les écarts nationaux ont été ici plus prononcés que dans le cas des ratios recettes fiscales/recettes totales. En 2015, le taux de couverture le plus élevé des dépenses totales par les recettes fiscales et a été obtenu en Nouvelle-Zélande, avec 89.6 %, au Luxembourg (89.2 %), en Italie (86.6 %) et en Suède (85.9 %). Dans vingt-quatre pays de l'OCDE, le ratio était compris entre 75 et 85 %. En 2015, le ratio le plus bas était celui du Mexique, avec 66.2 %. Les deux autres pays présentant des ratios inférieurs à 70 % étaient la Grèce (67,0 %) et les États-Unis (69,8 %).

Entre 2000 et 2015, dans l'OCDE, la valeur moyenne non pondérée du ratio entre recettes fiscales et dépenses publiques a affiché une certaine volatilité, en particulier durant la crise. Après une période de baisse entre 2000 et 2003, marquée par un recul de 84.4 % à 78.7 %, ce ratio est remonté à 83.7 % en 2007. Néanmoins, durant la crise, il a subi une baisse de 12.9 p.p., atteignant un niveau minimum de 70.8 % sous l'effet de la hausse des dépenses publiques en pourcentage du PIB (graphique 2.5). Depuis 2009, le ratio a connu une progression constante, sans toutefois regagner les niveaux antérieurs à la crise. En 2015, le ratio s'établissait à 79.0 %, soit en dessous du niveau de la période 2000-09, ce qui indique que depuis la crise, le pourcentage des dépenses publiques financé par les recettes fiscales est en moyenne, plus faible qu'auparavant. Cependant, l'augmentation du ratio entre recettes fiscales et dépenses publiques depuis 2009 découle d'une diminution des dépenses exprimées en pourcentage du PIB tandis que le ratio impôts/PIB a augmenté lentement durant cette période (graphique 2.5).

Cette baisse du ratio entre les recettes fiscales et les dépenses publiques pendant la crise financière, et l'incapacité du ratio à retrouver les niveaux d'avant la crise sont observées dans quasiment tous les pays de l'OCDE. C'est en Irlande que le décrochage entre le niveau maximum antérieur à la crise et le niveau le plus bas après celle-ci est le plus prononcé : entre 2006 et 2010, le ratio a reculé de 50.1 p.p. L'Islande a connu la chute la plus brutale, avec une baisse de 35.2 p.p. entre 2006 et 2008, année où le ratio a atteint un plancher de 63.3 %. À l'opposé, la plus faible diminution a été enregistrée en Suisse (4.0 p.p. entre 2007 et 2010), unique pays ayant limité à moins de cinq points de pourcentage l'écart entre les ratios calculés avant et après la crise.

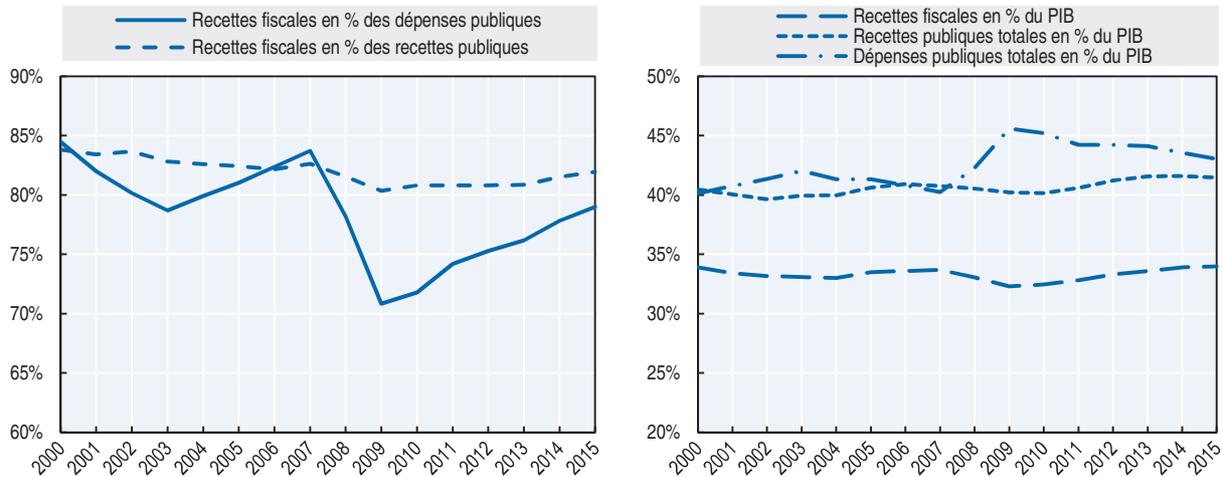
En 2015, le ratio avait renoué avec les niveaux antérieurs à la crise dans cinq pays seulement : Allemagne, Autriche, Grèce, Mexique et Portugal ; dans tous les autres pays, le ratio entre recettes fiscales et dépenses publiques était plus faible en 2015 qu'en 2007. L'Allemagne, l'Autriche, Israël, la République slovaque et la Suisse sont les seuls pays à avoir un ratio plus élevé en 2015 qu'en l'an 2000.

2.3. Conclusion

Le ratio impôts/PIB est un indicateur fondamental et utilisé internationalement du niveau des recettes fiscales collectées par une économie. Il permet de comparer les niveaux d'imposition et de mettre en évidence les changements entre les pays et dans le temps. Ce ratio continuera d'être l'indicateur principal utilisé dans les *Statistiques des recettes publiques*. Les indicateurs supplémentaires décrits dans cette étude spéciale offrent une perspective complémentaire de la manière dont les données relatives aux recettes fiscales présentées dans les *Statistiques des recettes publiques* se rapportent à l'économie qui en est à l'origine, ainsi qu'à la situation des finances publiques dans chaque pays concerné.

- Le ratio impôts/RNB met en rapport les recettes fiscales et le revenu brut d'un pays, qui est souvent considéré comme permettant de mieux appréhender le niveau de bien-être de ce pays que la production brute (mesurée dans le PIB). Ce ratio, qui affiche des niveaux sensiblement différents à travers les pays de l'OCDE, a enregistré successivement une baisse, entre l'éclatement de la crise financière mondiale et 2010, puis une hausse qui l'a ramené en 2014 et 2015 au-dessus des niveaux maximums connus avant la crise.

Graphique 2.5. Recettes fiscales exprimées en pourcentage des recettes et des dépenses publiques totales (partie gauche) ; recettes fiscales, recettes publiques totales et dépenses publiques totales en pourcentage du PIB (partie droite), moyenne OCDE non pondérée, 2000-15



Note : Le Chili ne figure pas dans ce dans la mesure où les données consolidées relatives aux recettes et dépenses publiques ne sont pas disponibles dans les Comptes nationaux.

Les données concernant la Nouvelle Zélande sont celles fournies directement par Statistics New Zealand dans la mesure où les données consolidées ne sont pas disponibles dans les Comptes nationaux.

Dans les Comptes nationaux, le total des recettes publiques inclut les recettes fiscales, les cotisations de sécurité sociale imputées, volontaires et obligatoires, ainsi que les autres recettes non-fiscales. Des ajustements ont été effectués pour tenir compte des différences de traitement des crédits d'impôts récupérables dans les Statistiques des recettes publiques et les Comptes nationaux (voir section 1.4 du chapitre 1 pour plus d'informations), pour tenir compte des recettes des autorités supranationales qui sont incluses dans le total des recettes fiscales dans les Statistiques des recettes publique et pour tenir compte des différences dans les années fiscales entre les Statistiques des recettes publiques et les Comptes nationaux pour certains pays.

Source : Statistiques des recettes publiques (OCDE, 2017), Comptes nationaux des pays de l'OCDE, (OCDE, 2017, numéro 1).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933613805>

- Les recettes fiscales par habitant permettent de rapporter les recettes fiscales à la population résidente, c'est-à-dire les personnes qui bénéficient des services publics d'un pays et contribuent à ses recettes fiscales. La valeur de cet indicateur varie fortement dans les différents pays de l'OCDE, ce qui résulte en partie des écarts dans les niveaux du PIB par habitant et du ratio impôts/PIB.
- Les recettes fiscales exprimées en pourcentage des recettes publiques totales renseignent sur la part des recettes publiques qui est générée par la base d'imposition, le reste provenant de sources non fiscales. En 2015, cet indicateur affichait des valeurs relativement homogènes dans les pays de l'OCDE. Après une baisse modérée mais constante pendant les années qui ont précédé la crise financière mondiale, la valeur moyenne de l'OCDE a reculé en 2008 et 2009 reste relativement stable jusqu'en 2013 et augmente légèrement en 2014 et 2015 sans retrouver son niveau d'avant crise.
- Les recettes fiscales exprimées en pourcentage des dépenses publiques indiquent quelle partie des dépenses publiques est financée par le système fiscal. Si la situation des pays de l'OCDE était relativement homogène en 2015 au regard de ce ratio, les écarts entre les pays étaient tout de même plus prononcés que dans le cas du rapport entre les recettes fiscales et les recettes publiques. Durant la crise, le ratio recettes fiscales/dépenses publiques a enregistré une baisse accusée, et n'a pas depuis lors retrouvé ses niveaux d'avant la crise, ce qui indique que les recettes fiscales financent encore une fraction moindre des dépenses publiques qu'elles ne le faisaient avant la crise.

Notes

1. Des précautions sont requises pour interpréter la moyenne non-pondérée qui est influencée par le nombre des petites économies ouvertes dans l'OCDE, lesquelles tendent à avoir des flux financiers sortants nets. Les moyennes pondérées des ratios impôts/PIB et impôts/RNB sont à des niveaux similaires depuis 2009.
2. SCN 2008, section 19.10.
3. Les montants élevés des recettes fiscales par habitant au Luxembourg sont affectés par le nombre de travailleurs non-résidents qui payent l'impôt sur le revenu s'appliquant à leur salaire au Luxembourg mais résident et sont comptabilisés dans la population d'un pays voisin. Le portail statistique du Luxembourg estime qu'au troisième trimestre 2016, il y avait 177,000 travailleurs non-résidents au Luxembourg pour une population de 576,000 résidents en 2016. Au contraire, il y a un impact moindre sur les recettes fiscales dans les pays où ces travailleurs résident en raison de l'importance de leur population.
4. Aux fins de cohérence avec les ratios recettes fiscales / PIB figurant aux chapitres 1 et 3 de cette publication, le graphique 2.4 présente des données aux taux de change du marché et non des données ajustées en PPA.



Extrait de :
Revenue Statistics 2017

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264283183-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Étude Spéciale : Indicateurs complémentaires relatifs aux recettes fiscales », dans *Revenue Statistics 2017*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/rev_stats-2017-5-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.